



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 15 septembre 2017

Monsieur le Maire,

Le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 30 juin 2017.

Par courrier réceptionné le 11 juillet 2017, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 14 septembre 2017 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de Monsieur Yann BELEGO, votre directeur général des services, de Madame Catherine POIREL votre responsable du service urbanisme et de Monsieur Ludovic HERMANT représentant votre bureau d'étude AUDICE.

Après avoir présenté la commune et le projet, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification de ce projet.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Elle assortit toutefois son avis de la réserve expresse suivante :

- reclasser les secteurs NL de cœur de ville par un secteur UL,

La commission souhaite également un phasage de la zone 1AUX.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Gérard CHOMONT
Mairie
28 rue Jean Jaurès
77124 CREGY LES MEAUX

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur
Laurent Bedu
Laurent BEDU